Zeitschrift: Revue historique vaudoise
Herausgeber: Société vaudoise d'histoire et d'archéologie
Band: 48 (1940)
Heft: 1

Artikel: Le "Livre de raison" de Pierre-Adam Vonnez, d'Yvonand
Autor: Roulier, A.
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-37719

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 29.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Le «Livre de raison» de Pierre-Adam Vonnez, d'Yvonand

Un camarade d'enfance a eu l'amabilité de me soumettre le « Livre de raison » de son grand-père, Pierre-Adam Vonnez, tenu jour après jour avec une admirable régularité et une exactitude exemplaire, pendant 40 ans, soit de 1828 à 1868. Il écrivait, au crayon d'abord, plus tard à la plume, dans de petits fascicules sans couverture, de format réduit, soigneusement numérotés et datés. L'orthographe est assez bonne, l'écriture nette, le style clair.

Pierre-Adam Vonnez habite Yvonand, au bord du lac de Neuchâtel. Il y possède un domaine de quelque importance, qu'il cultive avec soin, améliore par des défoncements fréquents et agrandit par des achats judicieux. Mais là ne se borne pas son activité. Il possède un pressoir à fruits, qu'il loue aux propriétaires du village ; un grand four où il cuit, non seulement le pain de sa famille, mais du pain qu'il débite aux particuliers. Il vend de l'huile de noix et de colza, de la viande ; il vend des « tavillons » ou bardeaux ; il vend du plâtre à semer sur les champs ; il vend des tuiles et « carrons », car il possède, en indivision, une tuilerie. Il fait un grand com-

merce de bois, surtout de bois de noyer, et se trouve être le fournisseur attitré des menuisiers de la région, à plusieurs lieues à la ronde. Il a son port à lui, où il embarque et reçoit ses marchandises. Il récolte beaucoup de graine d'esparcette, dont il fait aussi commerce.

Outre les recettes et dépenses de la maison, Vonnez note dans ses cahiers les dates de naissance de ses enfants, les décès, les labours et semailles, le nombre de chars de fumier transportés sur ses terres, les gerbes de blé récoltées dans chacun de ses champs, la place occupée dans la grange par les fourrages et leur cube exact, la date des travaux exécutés.

Pierre-Adam Vonnez eut cinq enfants, deux filles et trois garçons, nés entre 1833 et 1841, à raison d'un enfant tous les deux ans, exactement ! Là encore, on retrouve, semble-t-il, l'esprit d'ordre, de précision, de mesure qui distingue notre paysan... par ailleurs actif, débrouillard, très adroit de ses mains, sobre, économe, ainsi que son « livre » en fait foi. Doué d'une agréable facilité de parole, il fit au surplus partie des autorités de sa commune, de plusieurs comités (déjà !) et fut « voyer de rivière » (ici, la Mentue), président de la Société de fromagerie. Ses multiples occupations ne l'empêchaient pas — en hiver, je pense — de se livrer au plaisir de la lecture. Mais il ne lisait rien de frivole, si nous en jugeons par les titres de ses livres : *Les Quadrupèdes,* en treize volumes, s'il vous plaît ! ; le *Conservateur de la santé* ; le *Théâtre des jeunes personnes* ; l'*Ecole d'agriculteurs* ; le *Code de la Nature,* de Voltaire les *Pensées,* de J.-J. Rousseau et Méselier. Chaque année, en décembre, il achetait, à la foire d'Yverdon, un almanach. En outre, il lisait un ou plusieurs journaux politiques.

Et maintenant, voyons un peu ce qu'il nous raconte, et glanons ici et là quelques renseignements sur la vie d'un paysan vaudois d'il y a cent ans.

* * *

Novembre 28 : Deux ouvriers ont employé le jour à battre l'avoine du champ du Pont. Le lendemain, deux hommes tout le jour, puis un troisième depuis le déjeuner au soir.

Pour battre l'orge, deux hommes ont battu 14 gerbes, le 27 avant déjeuner...

Le battage au fléau demandait beaucoup de temps et durait dès novembre à la fin de l'année ou en février, selon l'importance de la récolte. Les journées d'hiver étant courtes, on commençait de très bonne heure, puisque, suivant notre citation, deux hommes avaient battu 14 gerbes avant le déjeuner. On s'éclairait au moyen d'un falot renfermant la petite lampe à huile de colza, huile produite par la ferme. Pierre-Adam Vonnez, par exemple, menait vendre au marché, en une fois, jusqu'à 160 quarterons, soit 2790 livres de colza.

Quant aux céréales, froment et méteil, notre paysan en récoltait, vers 1840, de 800 à 900 gerbes, sur une douzaine de champs. On en récolterait davantage aujourd'hui sur la même superficie, mais Vonnez ne disposait pas encore des engrais chimiques et sa « courtine » ne paraît pas avoir été très imposante.

Pierre-Adam aime la correction dans les relations entre particuliers et il est soigneux de son bien. Oyez plutôt :

28 septembre : Jaques Pierre a arraché pour moi un noyer. En abattant cet arbre, il a rompu la corde de ma poulie, que je ne devais pas lui fournir et qu'il a prise sans me la demander. Il doit payer cette fracture.

Et, à la date du 16 novembre suivant :

Payé cette façon de raponce par 4 batz.

Il faut avoir soin des plus petites choses :

21 décembre : Livré à mon beau-frère une latte de toit de 18 pieds de long.

Id. : Cuagnier m'a rendu une bouteille scellée. Prêté une bouteille non scellée à ma sœur.

Le commencement du mois de février 1831 fut très froid :

Le 2, le lac (de Neuchâtel) est gelé d'Yvonand à Concise. Le 3, jusque devant La Lance. Le 4, on ne voit plus d'eau.

Le 2 : Deux hommes de Concise ont passé le lac. Le dimanche suivant, on voyait des gens traverser le lac en tous sens. Il était gelé partout. Le lundi, il commençait à dégeler, par la pluie. Le thermomètre est descendu jusqu'à —15° R.

Il semble que, au commencement de l'an 1832, un grand événement se prépare, qui marquera dans la vie de Pierre-Adam. Je veux parler de son mariage. Il ne le mentionne pas expressément, mais voyez ce qu'il note :

1832, janvier 26 : A Pfender, tailleur, pour fourniture de boutons et garniture de col, et façon d'habit noir et gilet en soie. Le tout 79 batz.

1 chapeau en soie, chez Chapuisat, 85 batz.

A M. le ministre Rochat, pour annonce retirée, 5 batz.

Au pasteur de Grandson, pour les pauvres, 20 batz.

A la servante du pasteur, 5 batz.

Au perruquier, 1 batz.

Drap noir pour habit, 1 ½ aune, à 155 batz l'aune.

Robe en marceline, 5 écus de 5 fr.

Louage d'un char couvert, 20 batz.

Ne reconstituez-vous pas les faits : les annonces chez le pasteur, l'habit noir de l'époux et la robe de l'épouse, le mariage (à Grandson ?), le voyage en char couvert...

Et voici la mise en ménage :

Janvier 31 : A la foire d'Yverdon, acheté (je passe les prix) : *Une seille, un bagnolet, une boîte à sel, 3 poches en bois, 2 en fer, une écumoire, une casse, 6 couteaux, un courbe pour hacher, un moulin, 6 fourchettes..., une lampe en verre, une cassette jaune, une terrine, deux pots à lait, 2 pots de chambre, 2 cruches.*

Enfin, à la date du 2 novembre de la même année, nous lisons :

Payé l'émolument de contrat de mariage en deux doubles...

Voilà donc Pierre-Adam marié. Il a, à cette date, 39 ans, étant né en 1793. Il avait épousé une Louise Malherbe, de Chavornay. Il n'en continue pas moins de noter scrupuleusement tout ce qui ne doit pas être oublié pour la bonne marche de sa maison. Et aussi les petites misères dont nul n'est exempt :

J'ai fait relever, pendant la nuit, Rodolphe Chevalley, pour m'arracher une dent.

Il faut croire que R. Chevalley, le régent, manquait d'expérience, car, quelques jours plus tard, Pierre-Adam dut recourir au dentiste :

Pour arracher deux racines de dents, payé à Pillonnel, à Estavayer, 6 batz.

Pour ne pas allonger, on passe toute une série de notations concernant la culture du *tabac,* que Vonnez vendait à Payerne, en décembre ; du *colza,* dont l'huile était utili-

sée pour la cuisine et pour l'éclairage ; du *chanvre,* qui exigeait une main-d'œuvre considérable (Pierre-Adam note une année, pour le seul mois de septembre, vingt journées d'hommes, de femmes et d'enfants) et qui donnait la toile solide, la grisette, la mi-laine, le triège pour les vêtements ou les sacs, le rayé pour les fourres et les nappes... le tout tissé par les cinq ou six tisserands du village.

Roulier Louis, charpentier, a souscrit l'engagement de son fils Henri comme domestique chez nous, de Noël 34 à Noël 35, pour le salaire suivant :

44 francs, dont 4 fr. d'arrhes, 1 habit, un pantalon en grisette et un gilet, 2 chemises moitié ritte, 1 paire de souliers empeigne, 1 paire en veau, réparations des dits, et (remarquez cette clause, pour le moins singulière) : *1 paire de bas de coton, dont la partie visible sous le pantalon sera bleue.*

Comme tous les paysans de son temps, Pierre-Adam cultivait du chanvre pour les besoins du ménage. Quand le chanvre avait été teillé ou broyé pour en détacher la filasse, il passait aux mains d'un artisan, le séranceur, qui, soit chez lui, soit chez le cultivateur, passait cette filasse entre les dents d'une sorte de peigne, pour enlever les débris d'écorce qui y étaient restés attachés. On obtenait ainsi la *rite* ou *ritte.* formée des fils les plus beaux et les plus fins, et l'*étoupe,* constituée par la partie la plus grossière.

Septembre 22 : Gabriel Emery a séché notre chanvre, qui pesait 51 livres. Il a rendu 21 ½ livres de ritte et 24 ½ livres d'étoupe. Compté 45 batz pour le travail.

* * *

Les paysannes, femmes de propriétaires ou ouvrières, ne craignaient pas les travaux les plus rudes, réservés aujourd'hui aux seuls hommes.

Septembre 24-25 : Françoise Vonnez, dès 7 ½ heures au soir, a pioché, étendu du fumier, chargé de la terre à la « Cuvaz ».

En octobre : Françoise Vonnez et Roulier, fille aînée de François, ont fait une journée pour étendre du fumier et porter des pierres.

Suzanne Prêtre s'est aidée à battre de l'esparcette.

Trois femmes ont arraché les pommes de terre.

Mme Pierre-Adam Vonnez donnait d'ailleurs l'exemple. C'est elle qui pétrissait et cuisait seule le pain de la famille et celui qu'on vendait aux gens du village, soit en moyenne 14 fournées par semaine !

Yvonand est le pays des noyers, et il l'était davantage encore autrefois qu'à présent. Les particuliers récoltaient beaucoup de noix, et ceux qui n'en pouvaient pas abattre sur leurs fonds misaient des noix de la commune.

Les terrains communaux étaient plantés d'un grand nombre de noyers. La vente des noix constituait, pour la caisse de la commune, un revenu appréciable qui pouvait s'élever à 1500 ou 2000 francs de notre monnaie. En outre, le bois, très recherché, se vendait fort bien. Cependant, comme il fallait éviter de tarir cette source de profits, l'autorité imposait aux acheteurs l'obligation de planter un jeune arbre pour remplacer celui qu'on venait d'arracher.

16 mars 1842 : J'ai fourni et planté sur le terrain communal un noyer que, selon la déclaration du boursier, je devais à la commune. (Tous les miseurs, pour une somme au-dessus de *1 franc,* devaient un noyer à la commune.)

D'autres fois, l'acquéreur de la bille de noyer devait

abandonner les branches au régent, pour chauffer la classe.

Pierre-Adam n'oubliait pas d'en planter sur son propre terrain. Un automne, il signale la plantation de 19 noyers dans ses champs, arbres pris dans sa pépinière, près de la grande « remise ».

Le paysan d'alors, qui disposait de très peu d'argent, procédait par échanges plutôt que par achats pour se procurer ce qui lui était nécessaire. Il troquait de l'écorce de chêne contre du cuir ; du suif contre des chandelles ; ses journées contre du pain ou du lait ; sa laine contre le tissu d'une robe...

Octobre 28 : Reçu 9 livres de chandelles contre autant de graisse de vache. Rendu 15 batz pour façon.

J'ai livré à Béraud une bouteille d'eau de cerises contre le louage de son alambic. Reçu 2 ¾ livres de cordes contre 3 livres de chanvre ; rendu 6 crutz par livre pour façon.

De Henri Beney, tanneur, à Yverdon, j'ai reçu 4 5/8 livres d'empeigne et 15 ¾ livres de cuir payables par de l'écorce de chêne, tant par celle que j'ai à la maison, que j'estime 7 crutz le paquet, que par celle que je ferai lever cette année.

Pierre-Adam aimait avoir en sa cave une provision de vin de la contrée :

Octobre (33). — Acheté de M. Payot 280 pots de moût de Concise, à 9 crutz le pot : 63 francs[1].

Ce vin a été amené par le bateau de David Marrel.

18 octobre. — Reçu de Jean-Joseph Bally, de Cheyres, un tonneau de 82½ pots de leur mesure, à 10 crutz le pot.

---

[1] Ce qui équivaut à environ 22 centimes le litre.

24 octobre. — Passé 7 pots du tonneau de Cheyres dans celui de Concise, pour le combler.

Une provision de vin était nécessaire à Pierre-Adam, car, outre les « visites », à qui il offrait un verre, il y avait les mises aux enchères qui exigeaient, selon la mode du temps et du pays, de larges rasades, sans compter le pain et le fromage offerts aux miseurs, et un repas copieux au secrétaire, au crieur, et aux autres personnages.

Qu'on en juge :

Encan de regain. — Dépenses : 29 bouteilles, évaluées à 17 pots ; 31 ¾ pots. Pain : 31 livres. Fromage : 7 ½ livres. Goûter pour 4 personnes : soupe, haricots, rôti de mouton, salade, côtelettes et saucisson.

Remarque : Ces deux derniers salés ; on n'en a pas mangé (!).

Il fallait aussi du vin pour le jour de la « boucherie », soit pour le boucher-amateur, soit pour la préparation des saucisses. Il va sans dire que Pierre-Adam ne nous laisse ignorer ni le poids du cochon, ni le coût de la bête, ni même l'épaisseur du lard, si le porc était particulièrement gras et lourd :

Le cochon français que nous avons engraissé a pesé, étant saigné, 335 livres. Il mesurait, étendu sur le trébuchet : 55 pouces dès la naissance de la queue au bout du museau, et 20 pouces de large au milieu. Un lard a pesé, étant dégarni, 76 livres, et avait environ 3 pouces[1] *d'épaisseur au moins, dans le plus gras. Penne 14 livres.*

---

[1] 9 centimètres.

— Ce cochon avait été acheté pour 77 ½ batz, à la foire de Noël (1835). Il avait alors cinq mois.

Ajoutons que ces cochons français étaient amenés aux foires d'Yverdon en grands troupeaux, qu'on parquait sur la place, non loin du château. C'est là que les paysans du voisinage venaient faire leur choix.

On laisse de côté encore d'intéressants détails sur les gages des domestiques — vaudois ou suisses-allemands...

A propos du transport des marchandises par le lac, relevons que Vonnez les expédiait soit au port d'Yvonand, soit au port de Cheyres, moyennant un droit de passage perçu par l'autorité fribourgeoise. Les barils de gypse à semer, qui venaient de Soleure, mettaient — quand tout allait bien — 9-10 jours pour arriver à Yvonand.

Mais il survenait des naufrages ! Pierre-Adam en signale plusieurs, dont il eut à pâtir. Ainsi, en novembre 1842, un chargement de tuiles disparaît dans le lac.

On sait que notre homme possédait en indivision une tuilerie située à quelque distance du village.

On réussit, au prix de persévérants efforts, à retirer de l'eau, au moyen d'une pince spéciale, 2000 tuiles et carrons. Et l'on fit venir un batelier de Concise pour repêcher les débris du bateau.

D'autres fois, la bise faisait des siennes. C'est ainsi qu'une barque chargée de sacs de gypse à semer et venant d'Yverdon où le bateau à vapeur était resté, dut être abandonnée à mi-chemin, tant la tempête était violente, et quoiqu'on eût déchargé 27 sacs pour alléger la barque. Il fallut plusieurs jours à Pierre-Adam et à ses gens pour amener son gypse, au moyen d'une « liquette » dont il avait fait l'acquisition.

On ne faisait guère à la campagne, à cette époque, de pain de pur froment. On y mélangeait du seigle. Cette dernière céréale se cultivait d'ailleurs mêlée au froment.

L'avoine récoltée servait en partie à faire des *grus* et de l'*habermehl.*

Le pain de ménage, l'habermehl pour la soupe, le lait, la viande de porc, de vache, de mouton — l'huile de noix et de colza, la laine des brebis, le chanvre et le lin, le cuir reçu en échange de l'écorce, les fruits du verger, le bois de travail et de chauffage, les principales denrées et principaux produits nécessaires à la vie étaient fournis par la ferme. Pour le reste, on le trouvait à la boutique du village ou aux magasins de la ville la plus proche. Une « messagère » se chargeait des commissions, d'une foire à l'autre.

* * *

Au printemps de 1860, Constant, le cadet, passa ce qu'on appelait *l'épreuve de tir,* pour être admis dans les carabiniers. Il s'agissait de tirer 18 coups sur une cible de 1 m. 80 de haut et 60 cm. de large, et mettre au minimum 12 coups en cible pour être recruté. Constant Vonnez en mit 14 et fut en conséquence admis dans le corps fort considéré des carabiniers. Il passa son école l'année suivante, en mai et juin, à Bière, en même temps que toutes les recrues de carabiniers de la Suisse romande.

Dans ces temps, les carabiniers devaient s'habiller, s'équiper et s'armer à leurs frais, tandis que les fantassins du « gros tas » recevaient déjà le fusil gratuitement. On sait qu'à partir de 1863 l'Etat fournit l'armement et l'équipement, mais que ce fut seulement depuis 1874 — après la réorganisation militaire — que la Confédération prit à sa charge tous les frais incombant autrefois au soldat.

19 février 61. — Dépenses à Yverdon :

Drap militaire, 2 ½ aunes à 15 francs : 37 fr. 50. Drap vert, 1 ¼ aune à 18 francs l'aune : 22 fr. 50. 5 aunes coutil à 90 centimes ; 1 aune ouate, 65 centimes. Havre-sac, 19 francs. Epaulettes, 7 fr. 50. Col-cravate, 2 fr. 50. Gourde, 2 francs. Sachets de propreté, 5 fr. 50. Porte-monnaie, 1 franc.

Puis, huit jours plus tard : *Floc (?) pour bonnet de police, boutons en corne, jarretières, couteau, réparation de buffleterie...*

En mars : Payé au tailleur Versel, sur mon bureau, façon de 2 pantalons, de 2 paires de guettons (guêtres), d'une veste courte, d'un bonnet de police, et fournitures, 15 fr. 35.

Le 4 mars, remis à Constant, à son départ pour Lausanne, école militaire préparatoire : 40 francs.

En novembre, il retire de chez l'armurier Vannod, à Lausanne, sa carabine donnée à réparer et qu'il avait achetée d'occasion, avec le moule à balles.

A noter que la commune payait 30 centimes par jour d'école militaire à ses ressortissants.

Ajoutons qu'à l'époque où Vonnez passait son école militaire, les carabiniers devaient se munir d'une «poche» pour fondre le plomb et d'un moule pour faire les balles. Avant de se rendre à Bière, on passait dix jours à Lausanne, pour une « école préparatoire » à laquelle étaient astreintes toutes les recrues des armes spéciales.

* * *

Si Pierre-Adam Vonnez était méticuleux, exact, exigeant ce qui lui était dû, il ne faisait pas tort d'un centime à son prochain :

Juillet 1er, 1856. — J'ai livré à Choli, marchand à Yverdon, 40 centimes que j'avais trouvé lui revenir sur l'achat fait chez lui mardi passé.

Rendu 3 francs à Jean Genillod qu'il m'avait payé pour dommage en passant sur mon champ du Pont. Mais j'ai vu sur le terrain que le dommage était peu apparent et j'ai voulu restituer l'argent.

Engel, serrurier à Yverdon, m'a rendu 3 fr. 50 au lieu de 2 fr. 50 qui me revenaient. J'ai rendu le franc quelque temps après.

Pierre-Adam sait se défendre. Il vendait, nous l'avons dit, du pain au public. Il se servait de poids justes, mais non scellés. Une bonne âme le dénonce un jour au préfet et... Pierre-Adam est condamné à l'amende prévue à l'article 81 de la loi du 27 mai 1822.

Pierre-Adam paya, mais adressa une réclamation au Conseil d'Etat, parce que, dit-il, des jurisconsultes et le préfet lui-même ne sont pas d'accord sur le sens des termes «marchands publics» dont parle l'article de la dite loi :

...Toute espèce de poids et mesures dont on voudra faire usage pour la vente au détail des denrées et autres objets exposés sur les foires et marchés et chez les « marchands publics »...

Pierre-Adam ne se considère pas comme un marchand public et demande le remboursement de l'amende.

Que de peine aussi pour faire rentrer les intérêts et rembourser les moindres dettes ! Chaque année Pierre-Adam envoyait quelqu'un faire la « tournée en règlement de comptes », comme il dit.

C'est ainsi que le 6 juin 1850 il note :

Envoyé Ch. Perret (c'est l'un de ses domestiques) à Molondin, Demoret, Thierrens, St-Cierges, Oppens,

Donneloye, Cronay, Cuarny... Crisinel a réglé et livré acompte 4 francs ; Rod Jn-Daniel a refusé de signer. Jn-Louis était absent. Genier a fourni encre et papier et ensuite a refusé de signer ; David s'est esquivé ; Ozeley étaient absents, père et fils ; Viquerat payera ici, dit-il ; V. de Cronay, mort ; bénéfice d'inventaire ; succession acceptée ; Pigueron ne peut rien payer, dit-il ; il n'a rien reconnu à nouveau.

François Lozey demande encore quelque temps pour payer. Je lui ai proposé de reconnaître ce qu'il me doit. Il me répondit qu'il n'avait ni encre ni plume et qu'il ne savait pas écrire...

* * *

Dans le courant de l'année 1867, l'écriture change dans les petits livrets de Pierre-Adam. Celui-ci, qui « se faisait vieux », cède peu à peu la plume à l'un de ses fils, Paul, grand et bel homme, président de la Société de chant et de la Jeunesse, qui a une très jolie écriture courante et une bonne orthographe.

Il continue les notations de son père, selon les mêmes méthodes, et d'une façon très régulière, jusqu'à sa mort, survenue en 1871. Pierre-Adam fut victime, comme sa sœur Lina, de l'épidémie de petite vérole qui éclata à la suite de l'internement des soldats de l'armée de l'Est, dont Yvonand eut à loger plusieurs milliers. Voici ce que Paul écrit à la date du 29 janvier 1868 :

A 6 heures du matin, après une maladie de huit jours, est mort Pierre-Adam Vonnez, né le 22 octobre 1793, par conséquent âgé de 74 ans et 3 mois.

A. ROULIER.